

**ARRETE N° AG/23/129**

**MISE A JOUR DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME INTERCOMMUNAL  
DU SIVOM DE L'ARTOIS  
CONCERNANT LA COMMUNE DE  
RICHEBOURG**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane ;**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois approuvé en date du 26 juin 2006 et modifié dernièrement en date du 27 septembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Richebourg en date du 05 octobre 2023 portant sur l'instauration d'un périmètre de prise en considération de projet sur le secteur de la rue la Briqueterie ;

Vu le plan annexé ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du SIVOM de l'Artois est mis à jour à la date du présent arrêté

A cet effet, la délibération du Conseil municipal susvisée ainsi que le plan annexé ont été visés par Monsieur le Président, avec la mention « Vu pour être annexé au plan local d'urbanisme intercommunal »

**Article 2 :**

La mise à jour est tenue à la disposition du public :

- au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, 100 avenue de Londres à Béthune (62400)
- à l'antenne de la Communauté d'Agglomération de Noeux-les-Mines, Direction de l'urbanisme 138bis rue Léon Blum à Noeux-les-Mines (62290)
- dans la mairie de Richebourg (62136), 3/5 place du Général de Gaulle
- à la Préfecture du Pas-de-Calais rue Ferdinand Buisson à Arras (62000)
- à la Sous-Préfecture de Béthune, 181 rue Gambetta B.P.179 à Béthune (62407) Cedex
- à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, 100 Avenue Winston Churchill, à Arras (62000)

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera affiché dans la commune concernée, au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi qu'à l'antenne communautaire de Noeux-les-Mines pendant une période d'un mois.

**Article 4 :**

Copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais ;
- Monsieur le Sous-préfet de Béthune
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer.

Fait à Béthune, le - 7 NOV. 2023

Par délégation du Président,  
La Vice-présidente,



Corinne LAVERSIN

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : - 8 NOV. 2023  
Et de la publication le : - 8 NOV. 2023

Par délégation du Président,  
La Vice-présidente,



Corinne LAVERSIN